



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 juin 2005

Subventions aux associations culturelles

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 juin 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 juin 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Adjoints :

Mlle Fabienne RAVENEAU

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juin 2005

Madame Françoise BILLY, Première Adjointe, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- La collectivité accompagne les pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique.

- Elle soutient également, sous forme de subvention exceptionnelle, l'organisation de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la ville à l'extérieur, pour les plus importantes.

- Enfin, la collectivité favorise l'activité des compagnies professionnelles soutenant les créations de spectacles vivants et le fonctionnement de ces compagnies. En contrepartie, ces dernières s'engagent à mener des actions culturelles en direction des structures éducatives et de proximité implantées sur le territoire. Cette forme de conventionnement est qualifiée de convention d'objectifs.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc...

Manifestations et subventions exceptionnelles

<i>Imputation 65.3139.6574 Subventions aux associations de théâtre et autres créations</i>	
Les Tréteaux de Ste Pezenne – location du Petit Théâtre St Florent	1 665 €

<i>Imputation 65.3111.6574 Subventions aux associations d'expression musicale</i>	
Chante Pezenne – spectacle «En chœur et encore »	3 500 €

<i>Imputation 65.3121.6574 Subventions aux associations d'arts plastiques</i>	
Vernisseurs – spectacle « Le plus vieux spectacle du monde »	1 500 €

Conventions d'objectifs

<i>Imputation 65.3111.6574 Subventions aux associations d'expression musicale lyrique et chorégraphique</i>	
E.go	8 000 €
Musique en vie	35 523 €
Volubilis	10 150 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions portant attribution d'une subvention :
 - * A l'association « Vernisseurs » pour un montant de 1 500 €
 - * A l'association « Les tréteaux de Sainte Pezenne » pour un montant de 1 665 €.
 - * A l'association « Chante Pezenne » pour un montant de 3 500 €.
 - * A la compagnie de danse « E.go » pour un montant de 8 000 €.
 - * A l'association « Volubilis » pour un montant de 10 150 €.
 - * A l'association « Musique en vie » pour un montant de 35 523 €.
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

Monsieur Franck Giraud n'ayant participé ni au vote, ni au débat pour la subvention à l'association « Les Tréteaux de

Sainte Pezenne ».

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)